

Circulaire financière 2023-2024

1. Transport

Voiture personnelle : 0,25€/km sans limitation de kilométrage

Minibus club ou location : péages + carburant

2. Hébergement et restauration

Hôtel + petit-déjeuner : frais réels limités à 70€ par nuitée

Restauration : 16€ par repas (si c'est sur un WE, 1 repas à la charge de l'athlète)

3. Indemnisation des jurys

25 € pour tous les fédéraux

15€ pour les régionaux

10€ pour les départementaux

4. Formations

Prise en charge de toutes formations OFA (entraîneurs, officiels, dirigeantes)

5. Aide athlètes running

30€ pour participation à une course running classante (2 x 10kms, un semi ou un marathon)

6. Licence/ partenariat

25% pour le partenaire et 15% pour la femme, mari ou enfant pour une prise de licence

7. Licence

Pas d'augmentation de la cotisation (part qui reste au club) (seulement la part fédérale, + 2euros).

A partir de janvier : -20% (part club)

Pour les babys : Payable en 3 fois (chèque encaissé au début de chaque trimestre)

Etudiants (en dehors de Cognac) : remise de 50% de la part club